

Classes à horaires aménagés

Musique et Danse

Informations – Pré-inscriptions

**Conservatoire à Rayonnement Régional
de Montpellier Méditerranée Métropole**

Année scolaire 2018 - 2019

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- **Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole**

22, rue Lallemand 34000 Montpellier
Tel : 04.67.66.88.40. Fax : 04.67.66.88.59

conservatoire@montpellier3m.fr

www.conservatoire.montpellier3m.fr

Directeur : Patrick POUGET

Directeur des Etudes : Mikaël LE PADAN en charge des Classes à Horaires Aménagés

- **École primaire Gambetta**

Rue des Soldats - 34000 Montpellier

Tel : 04.67.92.35.53

Courriel : ce.0340489x@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme Fanny BEQUIGNON

- **École primaire Auguste Comte**

2, rue Émile Zola 34000 Montpellier

Tel : 04.67.92.35.52

Courriel : ce.0340483r@ac-montpellier.fr

Directeur : M. Vincent SALOMÉ

- **Collège Clémence Royer**

17, boulevard Pasteur 34000 Montpellier

Tel : 04.67.79.61.87.

Courriel : ce.0340048t@ac-montpellier.fr

Principal : M. Eric PENSO

- **Lycée Clemenceau**

31, boulevard Clemenceau 34060 Montpellier cedex 2

Tel : 04.67.06.03.33. Fax : 04.67.92.84.19

Courriel : ce.0340039h@ac-montpellier.fr

Provisseur : Mme Sylvie LE BOLLOCH

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les plages horaires suivantes sont libérées par l'Éducation Nationale pour l'enseignement artistique :

Écoles primaires Gambetta et Auguste Comte

Mardi et vendredi de 14h à 17h

Collège Clémence Royer

Lundi (ou mardi) et vendredi à partir de 14h30

Jeudi à partir de 15h30

Lycée Clémenceau

Lundi à partir de 15h

Mardi à partir de 14h

Mercredi, jeudi et vendredi à partir de 12h

Toutefois, malgré ces aménagements, quelques cours peuvent être fixés « hors temps scolaire » : orchestre, musique d'ensemble, chant choral, danse.

Sommaire

- Qu'est-ce que le C.R.R. ? 3
- Comment concilier, dans les meilleures conditions possibles, études artistiques et scolaires 4
- Établissements d'enseignements selon des niveaux 5
- Conditions d'admission 6
- Tests et concours d'admissibilité 7
- Correspondance niveau scolaire / niveau musical 8
- Correspondance niveau scolaire / niveau danse 8
- Organisation de l'enseignement 9
- Établissements d'enseignement 10

CORRESPONDANCE NIVEAU SCOLAIRE / NIVEAU MUSICAL

Le Conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole a été classé en 2007 dans la catégorie Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) au sein du réseau national des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique par le Ministère de la Culture et de la Communication et obtenu le renouvellement de son classement en octobre 2015.

A ce titre, ses missions sont d'offrir un enseignement d'excellence accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, en lien avec les écoles de proximité, avec l'Education Nationale, avec les structures de diffusion, participer par ce biais à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel (mémoire, concentration, goût de l'effort, curiosité, imagination, sens artistique et sens critique). Le CRR accompagne les pratiques amateurs tout en repérant et en formant les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier d'artiste. Il propose des formations d'excellence à des étudiants en voie de professionnalisation et élargit l'aire de rayonnement pour ces formations qui peuvent constituer la base d'un enseignement supérieur en partenariat avec l'Université Paul Valéry.

NIVEAU SCOLAIRE		CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 nd e TMD, 1 ^{ère} TMD, T ^{al} e TMD
Niveau instrumental	cursus normal	Cycle I				Cycle II				Cycles III
	cursus tardif	Cycle I					Cycle II			Cycles III
Niveau Formation musicale	cursus normal	Cycle I (*)				Cycle II (*)				Cycles III
	cursus tardif	Cycle I (*)					Cycle II (*)			Cycles III

(*) L'organisation des cours n'autorise que des écarts limités de correspondance entre les niveaux scolaires et artistiques.

Liste des instruments proposés :

- **Cursus normal** : alto – basson – clarinette – clavecin – contrebasse – cor – flûte – guitare – harpe – hautbois – orgue – percussions – piano – saxophone – trombone – trompette – tuba – violon – violoncelle.
- **Cursus tardif** : alto – basson – clarinette – clavecin – contrebasse – cor – harpe – hautbois – orgue – percussions – saxophone – trombone – trompette – tuba.

CORRESPONDANCE NIVEAU SCOLAIRE / NIVEAU DANSE

NIVEAU SCOLAIRE		6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd e TMD	1 ^{ère} TMD	T ^{al} e TMD
Niveau Danse	cursus normal	Cycle II				Cycles III		
	cursus tardif	Cycle II					Cycles III	
Niveau Formation musicale Danseurs		Cursus spécifique "Danseurs"						

Année scolaire 2018-2019

CLASSES A HORAIRES AMENAGES

*Aménagement horaire des études musicales (CE1 à Terminale)
ou chorégraphiques (6° à Terminale) avec l'enseignement général.*

Enseignement Général	Etablissements Scolaires	Enseignement Artistique
CE1 CE2 CM1 CM2	Ecole Auguste COMTE 2, rue Émile Zola 34000 Montpellier Tel : 04.67.92.35.52 ce.0340483r@ac-montpellier.fr	Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole 22, rue Lallemand 34000 Montpellier Tel : 04.67.66.88.40 Fax : 04.67.66.88.59 conservatoire@montpellier3m.fr conservatoire.montpellier3m.fr
CE1 CE2 CM1 CM2	Ecole GAMBETTA Rue des soldats 34000 Montpellier Tel : 04.67.92.35.53 ce.0340489x@ac-montpellier.fr	
6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	Collège Clémence ROYER 17, Bd Pasteur 34000 Montpellier Tel : 04.67.79 61 87 Fax : 04.67.79 94 28 ce.0340048t@ac-montpellier.fr	
Seconde TMD Première TMD Terminale TMD	Lycée CLEMENCEAU 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19 ce.0340039h@ac-montpellier.fr	

1) Pour les élèves extérieurs au C.R.R.

CE1

- Retirer le dossier auprès du directeur de l'Ecole primaire de votre enfant **à partir du 15 janvier 2018.**
- Remplir le coupon de candidature et le retourner au Conservatoire à Rayonnement Régional **avant le 10 février 2018** en y joignant 1 enveloppe timbrée à vos noms et adresses. **Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**
- Passer le test d'admissibilité, **le 10 mars 2018** (convocation envoyée environ 15 jours avant le test).
- Réunion d'information **le lundi 19 mars 2018 à 18h00 en salle 37, site de Candolle** suivi du choix d'instruments
- **Tests instrumentaux le samedi 24 mars 2018 (10h00-12h00), site de Candolle**
- L'admission définitive sera prononcée à l'issue d'une commission mixte CRR/Education Nationale et confirmée par écrit.

CE2 à la 1ère

Auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional :

- **Pré-inscription en ligne** : à effectuer **à partir du 15 janvier 2018** sur le site internet du C.R.R., conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique « *Inscriptions* » et **avant le samedi 03 mars 2018.**

OU

Pré-Inscription papier : dossier à télécharger sur le site internet du C.R.R., conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique « *inscriptions* » ou à retirer auprès du secrétariat du Conservatoire et à retourner dûment rempli au C.R.R. **avant le samedi 03 mars 2018.**

- **Concours d'entrée** : **Samedi 24 mars 2018 pour la Danse et Samedi 31 mars pour la Musique.** Apporter le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que, pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication pour la pratique de la danse.

2) Pour les élèves déjà au C.R.R. (HTS souhaitant passer en cursus HA / HA CM2 souhaitant passer en 6^{ème} HA / 3^{ème} HA souhaitant passer en TMD)

- Dispense de concours d'entrée.
- Fiche de candidature interne à retirer à l'accueil du site de l'Archevêché **à partir du 15 janvier 2018.**
- Retour du dossier complet comprenant la fiche de candidature dûment remplie ainsi que les copies des bulletins scolaires de l'année en cours et une enveloppe timbrée, **avant le samedi 03 mars 2018.**
- Etude du dossier par le CRR puis envoi aux écoles / Collège Clémence Royer / Lycée Clémenceau
- Commission mixte CRR / Education nationale **02 mai 2018**
- Résultats donnés par le Rectorat début juin 2018

TESTS D'ADMISSIBILITE ET CONCOURS D'ENTREE

• Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

CE1 : Test d'admissibilité

Le candidat se présente à un test ne réclamant aucune connaissance musicale préalable.

Test d'admissibilité CHAM CE1 : **Samedi 10 mars 2018**

CE2 à la 1ère : Concours d'entrée

Le candidat :

- Joue un programme imposé par le Conservatoire en tenant compte de la correspondance niveau scolaire / niveau musical. Le programme des œuvres imposées sera disponible sur le site du Conservatoire conservatoire.montpellier3m.fr et affiché au C.R.R. **à partir du 15 janvier 2018.**

- Se présente à un test de formation musicale (épreuves de lecture et d'écoute).

Les affectations définitives seront données début juin par le Rectorat.

Concours d'Entrée CHAM CE2 à la 1ère : **Samedi 31 mars 2018**

• Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

6ème à la 1ère : Concours d'entrée

Le candidat réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donné. Celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire / niveau danse.

Les affectations définitives seront données début juin par le Rectorat.

Concours d'Entrée CHAD 6ème à la 1ère : **Samedi 24 mars 2018**

Comment concilier, dans les meilleures conditions possibles, études artistiques et scolaires

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole propose aux élèves musiciens et danseurs un enseignement spécifique grâce aux classes à « horaires aménagés » en partenariat avec les Écoles primaires Gambetta et Auguste Comte, le Collège Clémence Royer et le Lycée Clémenceau.
- L'enseignement musical s'adresse aux élèves du CE1 à la Terminale.
- L'enseignement de la danse (classique ou contemporaine) concerne les élèves de la 6ème à la Terminale.
- Les élèves doivent posséder des aptitudes artistiques, une rapidité d'assimilation et une bonne organisation de travail.
- Le régime scolaire habituel des élèves est l'externat ou la demi-pension. Il existe pour les élèves de la seconde à la terminale, une possibilité d'internat.
- Les études au CRR sont gratuites. Seuls des droits de location peuvent être perçus si un instrument est prêté par le Conservatoire.
- Tout en suivant, du CE1 à la 3ème, une scolarité identique à celle des autres écoles et collèges, et de la 2nde à la Terminale, une préparation au Bac TMD*, l'élève reçoit une formation artistique complète, pratique un instrument ou la danse, et peut obtenir en fin de cursus un diplôme à valeur nationale. A partir du moment où l'enfant est admis en classe à horaires aménagés, la dérogation de secteur scolaire est accordée de droit.

* *Technique de la Musique et de la Danse*